

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 32 (1940)
Heft: 9

Artikel: La situation dans l'industrie du vêtement et du cuir
Autor: Bircher, E.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-384239>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

autres que chacun d'eux ne le pense et qu'il est possible de s'entendre en vue de la solution des tâches qu'il appartient à notre pays d'accomplir. Et puis, cette attitude, cette foi, donneront à chacun de nous la force de résistance aux dangers qui peuvent menacer notre pays, que ce soit de l'extérieur ou de l'intérieur.

La situation dans l'industrie du vêtement et du cuir.

Par E. Bircher.

Les industries du vêtement et de la chaussure, de même que les autres branches travaillant le cuir, relèvent du domaine d'organisation de la Fédération suisse des ouvriers du vêtement, du cuir et de l'équipement (F.V.C.E.). Dans cet article, notre ambition tendra moins à présenter un exposé complet de la politique syndicale de notre fédération, comme l'on fait les grandes organisations dans les numéros précédents de la « Revue syndicale », qu'à donner un aperçu des conditions particulières avec lesquelles notre F.V.C.E. est aux prises dans son activité quotidienne.

Que l'on s'occupe de la situation dans l'industrie du vêtement ou dans les branches du travail du cuir, nous sommes en présence du même problème fondamental: la lutte de concurrence entre la production artisanale et la fabrication en série (en fabrique); elle reflète en partie — mais non pas d'une manière constante — le grand conflit entre la qualité et la quantité, la production à bon marché. Dans quelques branches, son issue est déjà décidée (par exemple, entre les cordonniers et les fabriques de chaussures); dans d'autres, l'artisanat lutte encore avec une courageuse opiniâtreté pour conserver sa place au soleil. Nous allons donc tenter de donner une image de la situation dans les diverses branches.

I.

Dans l'*industrie du vêtement*, nous assistons à l'avance progressive de la *confection* au détriment du *vêtement sur mesure*. Combien les raisons de cette évolution sont complexes, c'est ce qui ressort nettement d'une publication récente de la Commission pour l'étude des prix du Département fédéral de l'économie publique (qui n'a pas encore paru en français) sur « La situation dans le vêtement pour hommes en Suisse (vêtements sur mesure et confection) ». Cette étude, de près de cent pages, donne une quantité de précisions sur lesquelles nous ne pouvons malheureusement pas nous étendre; mais si volumineuse qu'elle soit, elle ne concerne que le vêtement d'hommes! C'est dire l'étendue des problèmes. Quoi qu'il en soit, il ressort de cette publication qu'en regard du vêtement sur mesure la

part du salaire, dans la confection, ne constitue qu'une proportion dérisoire du produit fini (à partir de fr. 6.80 par vêtement achevé). Ce fait est dû en partie à la rationalisation (répartition des diverses pièces du vêtement entre les divers travailleurs) mais pour une plus grande part encore aux salaires misérables payés aussi bien dans les ateliers qu'aux ouvriers travaillant à domicile.

Dans le vêtement sur mesure existe un contrat de travail et de salaire réglant également l'octroi des vacances. Après la dévaluation, des pourparlers poursuivis de la manière la plus tenace par notre organisation ont permis d'obtenir une augmentation de 5 % des tarifs. A la fin du mois de mai 1940, ensuite de nouveaux pourparlers, il a été possible d'intégrer aux salaires horaires fixes ce supplément de dévaluation de 5 % et d'obtenir, sur la base de ces nouveaux salaires tarifaires, une allocation de renchérissement de 5 % à partir du 1^{er} juin.

Le nombre des ouvriers occupés dans le vêtement sur mesure est certainement en régression, bien que la conjoncture n'ait pas été défavorable ces derniers temps. Par contre, un grand nombre de petits maîtres d'état (tailleurs indépendants) — mais dont les qualifications professionnelles sont en partie insuffisantes — travaillent aujourd'hui comme ouvriers à domicile pour les quelques grandes maisons qui ont encore résisté à l'évolution et à la progression de la confection. L'apparition de la « *confection sur mesure* », susceptible de satisfaire de plus vastes exigences, a encore enlevé de nouveaux clients au vêtement sur mesure, dont les bases d'existence sont donc appelées à devenir plus étroites encore avec le temps, à moins qu'un assainissement de la situation constatée dans l'industrie du vêtement pour hommes ne vienne réduire la différence enregistrée entre les frais de production de ces deux groupes. Quoi qu'il en soit, le vêtement sur mesure continuera d'assurer l'existence d'un certain nombre de maîtres d'état et d'ouvriers *dont les qualifications professionnelles sont évidentes*. C'est ce qui explique pourquoi la Fédération suisse des ouvriers de l'industrie du vêtement, du cuir et de l'équipement s'est toujours occupée de la manière la plus intensive de la formation et du perfectionnement professionnels des tailleurs, s'est constamment intéressée à l'organisation de cours de perfectionnement professionnel, auxquels elle a d'ailleurs assuré une aide financière.

En ce qui concerne la fabrication des *uniformes* (uniformes d'officiers), de nouveaux pourparlers ont eu lieu en vue de l'établissement d'un contrat de tarif (un contrat de ce genre a existé autrefois). L'existence d'un grand nombre de petites entreprises non affiliées à l'association patronale aggrave sensiblement la situation. En outre, les grandes entreprises de confections procèdent déjà à la fabrication d'uniformes d'officiers.

Dans la *confection pour hommes*, un contrat de tarif n'existe que pour Zurich et environs. Il est vrai qu'autrefois l'industrie de la confection était presque tout entière concentrée dans cette région.

Profitant de la possibilité qui lui était offerte de trouver ailleurs une main-d'œuvre encore meilleur marché, l'industrie de la confection s'est ensuite étendue au Rheintal st-gallois, au Toggenbourg et au Tessin. On rencontre quelques entreprises isolées dans les cantons d'Argovie, de Soleure, etc. Presque partout on constate une énorme proportion de femmes. L'organisation des ouvrières dans les syndicats est extraordinairement difficile, leur salaire — très bas — ne constituant pour la plupart qu'un appoint au salaire du mari, occupé ailleurs. Mais même chez les femmes qui doivent vivre de leur salaire, on constate une incompréhensible indifférence à l'égard de l'organisation syndicale. Il va sans dire que nous n'en poursuivrons pas moins activement notre action de propagande et de recrutement parmi les salariés de cette branche. Pour les ouvriers et ouvrières occupés dans les maisons de Zurich et environs assujettis au contrat, nous avons pu obtenir récemment une augmentation de 8 % sous forme d'allocation de renchérissement; ajoutons que l'association patronale, au début des pourparlers, avait proposé un supplément de 3 % seulement. Les autres entreprises doivent être abordées isolément.

La situation dans la *confection et la lingerie pour dames* est plus grave encore que dans le vêtement pour hommes. Les conditions de salaires sont tout simplement inimaginables. Pour les raisons que nous avons mentionnées plus haut, il a été impossible, jusqu'à présent, d'organiser d'une manière suffisante les salariées de cette branche. La plupart du travail est effectuée à domicile, le gain constituant un revenu accessoire. La promulgation de la loi sur la protection des travailleurs à domicile et la fixation de salaires minima pourraient faire des miracles et réaliser enfin de dignes conditions de travail. Nous pouvons dire en toute conscience que dans aucune branche plus que dans la confection et la lingerie pour dames l'exploitation de la main-d'œuvre n'a été poussée à un tel degré et n'est plus indigne des traditions démocratiques de notre pays. En toute équité, il faut néanmoins reconnaître que certaines fabriques de lingerie ont introduit le label, ce qui nous donne l'assurance qu'elles appliquent des conditions de travail acceptables.

Nous devons également dénoncer les conditions sociales rencontrées dans les *fabriques d'uniformes* qui, ces derniers temps, ont surgi de terre comme des champignons et fabriquent, pour le compte de la Confédération, des pièces d'uniformes en recourant au système de la répartition des diverses pièces entre la main-d'œuvre, méthode qui permet d'occuper des ouvrières mises rapidement au courant. Dans les cas où les salaires payés à ces ouvrières mi-qualifiées étaient par trop bas, notre organisation est intervenue et a obtenu quelques améliorations. Bien que nous ayons pu mettre fin aux conditions les plus scandaleuses, il reste encore énormément à faire pour réaliser des conditions de travail dignes et acceptables. Malheureusement, notre fédération n'a pas toujours rencontré toute la compréhension nécessaire auprès des autorités pour lesquelles travaillent ces entre-

prises. Mais si la Confédération, en sa qualité de client, pèse indirectement sur les salaires par une réduction progressive du prix des pièces d'uniformes, que pouvons-nous attendre des employeurs?

Dans son ensemble, l'industrie de la confection ouvre de grandes possibilités à l'action syndicale. Tôt ou tard, il faudra que nous accroissions notre influence dans ce domaine afin que les travailleurs intéressés bénéficient enfin de salaires meilleurs et de conditions de travail plus dignes. Disons en passant que les vacances ne constituent encore qu'un beau rêve et lointain! Un assainissement de la situation que nous venons d'exposer ne laisserait pas d'être dans l'intérêt le mieux compris des employeurs. La lutte acharnée pour la concurrence que les entreprises se sont livrées dans cette branche a eu pour conséquence une baisse désastreuse des prix dont elles sont les premières à supporter les conséquences. Dans ces conditions, la politique la plus rationnelle serait celle qui tendrait à établir, dans toutes les branches de cette industrie, des prix stables permettant, parallèlement, une amélioration des salaires.

II.

Quelle est la situation dans l'*industrie du cuir*? Passons tout d'abord en revue les *tanneries*. Depuis la mobilisation, nous enregistrons dans cette branche une indéniable conjoncture. Pourtant, elle se heurte de plus en plus aux difficultés d'approvisionnement en matières premières et notamment en produits tannants (écorce, etc.). Les importations de peaux ont fortement diminué, ce qui a entraîné une augmentation proportionnelle des prix; en revanche, les peaux suisses sont d'excellente qualité.

Des indemnités de renchérissement ont été accordées au personnel dans les tanneries affiliées à l'organisation patronale.

L'activité de l'*industrie de la chaussure* est fortement dépendante des approvisionnements en cuir. Après une grave crise en 1938 (où la régression de la production atteignit de 15 à 20 % comparativement aux chiffres de 1937) la situation avait commencé à s'améliorer au cours de l'été 1939; en corrélation avec la mobilisation, les résultats d'exploitation marquèrent une amélioration sensible au cours des quatre derniers mois de 1939 en regard de la même période de l'année précédente. Depuis lors — en dépit de plusieurs augmentations de prix — la conjoncture s'est maintenue, ce qui n'est pas dû exclusivement aux commandes militaires. Un certain nombre de petites et moyennes entreprises, qui étaient à la veille de la faillite à la fin de 1938 et au début de 1939, ont ainsi pu rétablir leur situation.

Il est évident que l'organisation syndicale a mis à profit cette conjoncture pour demander une correction des salaires, en partie insuffisants. D'une manière générale, les résultats des interventions syndicales sont satisfaisants. Quoi qu'il en soit, le secrétariat de l'Association patronale des industriels de la chaussure (qui, paraît-il,

subirait fortement l'influence de la maison Bally, résolument opposée aux organisations syndicales) a continué de se refuser à envisager la conclusion d'une entente réglant pour l'ensemble du territoire de la Confédération les conditions de travail et les vacances. Dans ces conditions, nous avons été obligés de traiter séparément avec chaque entreprise. Les améliorations ainsi obtenues en ce qui concerne les vacances (3 grandes fabriques accordent pour la première fois depuis 1939 des congés payés) les salaires et les allocations de renchérissement témoignent, d'une manière générale, de l'esprit social des industriels de la chaussure. Ajoutons que toutes ces améliorations ont été obtenues par des ententes conclues d'un commun accord. Qu'il y ait encore des employeurs de mauvaise volonté, il n'est pas besoin de le souligner.

La conjoncture momentanée dont bénéficie l'industrie de la chaussure, a fait passer quelque peu à l'arrière-plan le problème de l'assainissement et de la concurrence. Néanmoins, les premiers signes avant-coureurs d'une nouvelle crise font déjà rebondir la question. On sent nettement que Bally, dans l'impossibilité d'exporter, veut compenser la baisse de ses exportations en accroissant ses ventes sur le marché intérieur. Si la lutte pour la concurrence devait reprendre avec la même intensité qu'auparavant, les petites et moyennes entreprises ne seraient guère en mesure de résister aux trois grandes (Bally, Hug et Bata) qui disposent d'énormes réserves financières. Nous voyons se renforcer les tendances en vue d'une meilleure coordination de ces petites et moyennes entreprises; on envisage même l'intégration des grandes dans le cadre d'une entente. Il va sans dire que les salariés verraient avec satisfaction la réalisation d'un tel accord; à plusieurs reprises, notre fédération s'est déclarée prête à collaborer à la solution de ces questions.

La situation dans la *cordannerie* constitue un tragique chapitre de l'histoire de l'artisanat. Non seulement les maîtres-cordonniers ne font plus que très rarement des chaussures sur mesure, mais encore les réparations, qui constituent leur seul moyen d'existence, leur sont enlevées en partie par les ateliers de réparations mécaniques. Le public attache plus d'importance au prix qu'à la qualité. (Les travailleurs, dans ce domaine, soutiennent sans y penser les gâcheurs de prix — si leurs salaires étaient meilleurs, peut-être ne le feraient-ils pas. Réd.) Les petits cordonniers sont dans l'impossibilité vitale de travailler aux tarifs fixés par les ateliers mécaniques. Dans ce domaine, les dispositions légales pour la protection de la profession de cordonnier demeurent sans effet. L'organisation syndicale, représentée dans la commission fédérale d'experts pour la cordannerie (qui s'occupe infatigablement de ces problèmes) s'efforce, dans l'intérêt le mieux compris des travailleurs, de réaliser les mesures propres à parer à ces difficultés. Jusqu'à présent, étant donné la situation précaire des maîtres-cordonniers, l'indemnité de renchérissement de 5% obtenue se limite à la fabrication des chaussures sur mesure et ne concerne pas les réparations.

Le nombre des maîtres-cordonniers occupant un ou même plusieurs ouvriers a diminué proportionnellement à l'aggravation de la crise consécutive à la concurrence. Nous voulons espérer que la commission fédérale d'experts de la cordonnerie parviendra à obtenir des autorités qu'elles prennent enfin des mesures de protection efficace pour améliorer la situation précaire des travailleurs de cette branche (par exemple, par la fixation de prix minima). Reconnaissons aussi avec plaisir que l'action menée par cette commission en faveur d'une chaussure rationnelle a obtenu des résultats positifs contribuant à faire mieux comprendre à l'opinion publique la nécessité de bonnes chaussures (cette commission a même fait tourner et projeter un film sur la chaussure rationnelle dans la vie civile et dans l'armée). De leur côté, les représentants des associations patronales et ouvrières font leur possible afin de réaliser des conditions plus satisfaisantes. Les intéressés, c'est-à-dire la Société suisse des maîtres cordonniers, l'Association suisse des entreprises de ressemelage mécanique (qui revendique également des prix convenables), l'Association suisse des propriétaires de tanneries et l'Union suisse des marchands de chaussures sont entrés en pourparlers en vue d'examiner les mesures propres à réaliser un assainissement. Ces associations ont constitué « une communauté de travail pour la lutte contre la concurrence déloyale sous toutes ses formes dans la cordonnerie et le commerce du cuir ». Les entreprises qui ne respectent pas les prix minima fixés par la communauté de travail seront boycottées par les fournisseurs de matériel. Espérons que cette initiative rencontrera le succès qu'elle mérite.

Au cours de ces dernières années, la *fabrication des objets de cuir* a pris une importance accrue en Suisse. De nombreux articles, autrefois importés de l'étranger, sont aujourd'hui fabriqués en Suisse, ce qui assure du travail à de nombreux ouvriers et ouvrières. Du point de vue syndical, notre organisation a fait des progrès réjouissants dans cette branche. Entre autres choses, nous avons pu conclure avec une grande entreprise, jusque là nettement hostile aux syndicats, une entente par laquelle elle reconnaît l'organisation syndicale et alloue aux travailleurs une indemnité de renchérissement.

*

Ces renseignements, forcément incomplets, suffiront néanmoins à donner au lecteur une idée de la situation dans le domaine d'organisation de notre fédération. Parmi les revendications dont la réalisation nous apparaît urgente étant donné la situation précaire de nombreuses entreprises et d'un plus grand nombre encore de travailleurs, figurent: la promulgation de salaires minima obligatoires — et éventuellement de prix minima — et l'entrée en vigueur aussi rapide que possible de la loi pour la protection des travailleurs à domicile. Seules ces revendications sont susceptibles de permettre un certain assainissement et d'assurer encore à l'artisanat et au travail de qualité une modeste place au soleil à côté des entreprises

rationalisées et mécanisées. Finalement, il ne faut pas oublier que seuls les cordonniers et tailleurs qualifiés occupés dans les entreprises comme ouvriers spécialisés permettent à notre production nationale de maintenir et d'améliorer sa qualité, c'est-à-dire l'élément qui en fait toute la valeur. Il apparaît donc bien que l'industrie n'a aucun intérêt à une disparition complète de l'artisanat, cette école des ouvriers spécialisés qui font la richesse de notre pays.

Nous espérons que les résultats tangibles obtenus jusqu'à aujourd'hui par l'activité de notre fédération ouvriront les yeux des ouvriers et ouvrières non organisés du vêtement et de la chaussure sur la nécessité de l'organisation syndicale. Par ailleurs, nous sommes persuadés que l'esprit de décision, la confiance, le sentiment des nécessités économiques et sociales qui continuent d'animer, en dépit de la dureté et de l'insécurité des temps, les travailleurs organisés, ne manqueront pas d'attirer à nous les salariés qui, bien que demeurant encore à l'écart de l'organisation syndicale, n'en veulent pas moins défendre nos libertés.

A propos de communauté professionnelle.

Il faut que ça change!

Par René Robert.

Il faut que ça change! C'est le mot d'ordre de groupements nouveaux, dont il serait injuste de dire qu'il n'est pas une manifestation du besoin de plus en plus généralement ressenti d'apporter à nos institutions les modifications que la situation impose.

Les syndicalistes — dont les revendications les plus légitimes et les plus modestes ont été souvent écartées dédaigneusement, dans le passé, par les détenteurs du pouvoir économique et politique — ne peuvent en tout cas contester la nécessité de réformes profondes.

Mais quelles doivent être ces réformes?

Politiques? Pas nécessairement si les partis politiques savent tirer des faits contemporains les leçons qu'ils comportent.

Economiques? Sociales? Spirituelles? Sans aucun doute.

C'est parce que nous sommes convaincus de cette nécessité que nous préconisons, depuis de nombreuses années, l'institution de communautés professionnelles.

Les événements actuels ne modifient pas notre opinion sur ce point. Ils ne font que la renforcer. Ceux qui prétendent le contraire feraient bien d'étudier l'action de nos syndicats suisses depuis l'avant-dernière grande guerre.

La communauté professionnelle n'est pas d'inspiration fasciste, communiste ou hitlérienne. Elle est née sur notre sol. Elle peut être réalisée par nos seuls moyens.